

## Compte rendu du Conseil Municipal du 07 Avril 2025

***Le Maire Michel Combes remercie les conseillers pour leur présence.***

Président de la séance : Michel COMBES

Secrétaire(s) de la séance : Mireille CABURET

### Présents :

Michel COMBES, Geneviève RIPOLL, Thierry BERTHOMIEU, Yves VAISSETTE, Lionel PARENT, Théo CORDEIRO, Andrée FARREN, Mireille CABURET

Excusés : Margaux OLLIER

Absents : Robert FRIOL, Marie-José GREZES

### Ordre du jour:

Délibérations :

- Vote du compte financier Unique 2024 (CFU)
- Vote des taux de fiscalité 2025
- Vote des subventions aux associations
- GIP Ma santé, ma région
- Affectation de résultat
- Budget prévisionnel 2025
- Lancement appel d'offre CDG34 pour assurance statutaire 2026

#### **1) Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Après avoir distribué les documents aux membres du Conseil, La 1ere adjointe GR présente les résultats 2024.

*Pour le chapitre 6558 Frais de scolarité, les éléments suivants sont apportés :*

*Ecole St Joseph (3) Caumes Charlotte, Roques Nolan, Martin Thomas*

*Ecole de Soubès (2) Billieux Lucas, Vaudey Emie*

*Ecole de St Etienne (2) la fratrie Batache*

*Calandreta (2) Gil Soan, Dauchy Dune*

*Sur le chapitre 615231 Entretien, réparations, voirie : Travaux sur l'eau par Baldare les 2 640 € correspondent à l'installation de la borne incendie à l'embranchement de Vinas*

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 116 986,81 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 111 996,64 €

Excédent pour 2024 : 4 990,27 € à cela s'ajoute notre excédent au 01/01/2024 : 171 121,15 €

Nouveau solde au 01/01/2025 : **176 111,42 €**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 102 579,78 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 195 956,78 €

Solde excédentaire au 01/01/2024 : 5 939,42 €

Nouveau solde déficitaire au 01/01/2025 : **87 437,39 €**

Ce solde déficitaire s'explique en partie par l'attente de subventions pour l'appartement communal soit 47 000 € et des 16 000 € de la rénovation du chemin de Riviéral.

Au 01/01/2025 ce déficit sera comblé par le fonctionnement

Commentaire :

Le maire sort de la salle lors du vote. Le CFU est adopté à l'unanimité

## 2) Vote des taux de fiscalité 2025

Je vous propose d'augmenter modérément les taux de la manière suivante :

Taxe foncière bâtie : 30,10 en 2024 => 31,00 en 2025

Taxe foncière non bâtie : 28,00 en 2024 => 28,80 en 2025

Taxe d'habitation : 4,30 en 2024 => 4,80 en 2025

Commentaire :

L'augmentation des taux est adoptée à l'unanimité des présents

## 3) Vote des subventions aux associations pour 2025

La Scène des 3 Tours : 250 €

Bien Vivre à Fozières : 250 €

Courants d'Arts : 250 €

Ecole Intercommunale de St Etienne : 250 €

Commentaire :

Le conseil donne son accord pour soutenir les associations qui animent le village.

## 4) Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ma Santé, Ma Région

Nous avons décidé en Octobre 2024 en Conseil des Maires d'adhérer au GIP pour permettre de recruter des médecins sur le territoire de la CCLL. Les frais d'adhésions ont été pris en charge par la CCLL en 2024 et nous avons convenu de participer au niveau des communes de **3€ par habitant** pour 2025 soit 600 €. Cette participation a été intégrée au BP

Commentaire :

Le conseil donne son accord pour participer financièrement au GIP

## 5) Affectation du résultat

Il est décidé d'abonder la section Investissement de 87 437,49 €

Commentaire :

Accord du conseil municipal

## 6) Vote du budget prévisionnel 2025

Les éléments du prévisionnel sont distribués aux conseillers puis présentés par GR.

Commentaire :

Le BP est approuvé à l'unanimité des présents.

## 7) Lancement appel d'offre GDG34 pour l'assurance statutaire

Nous avons adhéré depuis quelques mois à l'assurance statutaire du Département pour prendre en charge une partie du salaire de notre employée en cas d'absences pour maladies et autres. Le contrat se finit au 31/12/2025 avec la compagnie d'assurance actuelle Willis Towers Watson France. Un contrat de groupe doit être négocié prochainement pour les 3 prochaines années à partir du 01/01/2026. Cette assurance nous permettra d'être remboursé d'une partie du salaire de l'employé titulaire et donc de diminuer le coût de l'intérimaire.

Commentaire :

Accord du conseil municipal

L'ordre du jour étant terminé la séance s'est levée à 20h00